



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 2369

### Texte de la question

M Jean-Marie Bockel attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice sur les effets de la loi d'amnistie dans la vie quotidienne de l'entreprise. Il souhaiterait être informé du volume des infractions respectivement amnistiées par les dispositions de l'article 2-2 (conflits du travail) et 2-4 (élections) de la loi du 20 juillet 1978 portant amnistie. De même, il souhaite connaître la ventilation de ces délits amnistiés en fonction de la taille de l'entreprise et du stade où l'infraction a été amnistiée : poursuite engagée par l'inspection du travail, procédure judiciaire en cours ou condamnation définitive. Enfin, il souhaite avoir la même information pour le seul département du Haut-Rhin avec des précisions complémentaires concernant la branche professionnelle des entreprises concernées.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable parlementaire que les services de la Chancellerie ne disposent pas, à l'heure actuelle, de moyens statistiques permettant d'évaluer le nombre des infractions effacées du fait de l'entrée en vigueur des dispositions d'une loi d'amnistie. Des études sont toutefois en cours afin de déterminer l'impact de la loi du 20 juillet 1988 sur les condamnations inscrites au casier judiciaire national. Elles ne pourront cependant prendre en compte que les procédures ayant abouti à des condamnations. Sur un plan plus général, il est difficilement envisageable de mettre en place un outil statistique permettant d'opérer des distinctions qui permettraient de répondre à la question posée par l'honorable parlementaire. En effet, s'il est possible de distinguer dans un cadre statistique les diverses infractions et les condamnations auxquelles elles donnent lieu, la prise en compte de leur contexte pose des difficultés en l'état insurmontables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bockel Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2369

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 1988, page 2507